

Problèmes médicaux

Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant.

Un Protocole d'Accueil Individualisé devra être mis en place pour des cas très spécifiques (asthme, insuffisance rénale, allergies, intolérance alimentaire ...).

Le PAI est un protocole établi par écrit entre les parents, le Centre d'Accueil et de Loisirs (Directeur du centre, médecin, infirmier, assistante sociale, équipe éducative, ...) et des partenaires extérieurs, pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie.

Chaque directeur devra être informé par les parents.

Responsabilité

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Union Saint-Bruno durant le temps correspondant à l'option d'inscription.

Seuls les parents sont autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s).

Cas d'exception :

- Les parents ont signé une décharge autorisant l'enfant à partir seul ;
- Les parents ont signalé par écrit le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (munis d'une pièce d'identité).

Conseils et interdictions

Les vélos et trottinettes doivent être équipés d'un antivol.

Les téléphones portables ou autres objets de valeurs ne pourront pas être confiés à l'équipe d'encadrement et l'Union Saint Bruno ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

DOCUMENT À CONSERVER

Club Ados Vacances et Séjour
Accueil : 49 rue Brizard

CLUB ADOS

Ligne directe/ligne
administrative
pour signaler
une absence, un retard

05 56 96 33 53



www.saint-bruno.org

E-mail : nicolas.burgho@saint-bruno.org

Merci de mettre cette adresse dans vos contacts
ou de vérifier vos indésirables



Maison de Quartier - Union Saint-Bruno
49 rue Brizard - 33000 Bordeaux
Fax : 05 56 93 01 65

VACANCES SCOLAIRES

Réservations

Les réservations se font au siège de l'Union Saint-Bruno, 49 rue Brizard. Les familles devront se présenter au secrétariat. Il est également possible de réaliser une inscription par mail ou par courrier.

Elles doivent être accompagnées du règlement. Les dossiers incomplets présentés au secrétariat ne seront pas enregistrés.

Les modifications ou annulations sont impossibles après votre réservation.

Les sommes versées ne seront pas remboursées.
(cf. - Article 8 du règlement intérieur de l'USB).

Journée type vacances

10h00	Accueil des jeunes
10h30 17h00	Activités et temps de restauration
17h00 18h00	Accueil des parents et départ des jeunes
FERMETURE IMPERATIVE À 18H00	

Les Activités

Elles sont réalisées en accord avec le projet éducatif et les projets pédagogiques que vous pouvez consulter sur le site de l'Union Saint-Bruno : www.saint-bruno.org/club-ados

Pour les vacances, les semaines sont organisées autour de thèmes et d'activités souhaitées par les participant-(e)s. A partir de ces thèmes les jeunes en accord avec les équipes d'animation mettent en place un planning à moyen terme pour concrétiser des projets.

Le matériel est fourni par l'Union Saint-Bruno.

VACANCES SCOLAIRES

Jours d'ouverture

Notre fonctionnement est basé sur le calendrier scolaire fourni par l'inspection académique de la Gironde.

Le Club Ados est donc ouvert aux dates suivantes :

Vacances d'Automne :

20-21-22-23-24 Octobre 2025

27-28-29-30-31 Octobre 2025

Vacances d'Hiver :

7-8-9-10-11-12-13 Février 2026**

16-17-18-19-20 Février 2026

Vacances de Printemps :

7-8-9-10 Avril 2026

13-14-15-16-17 Avril 2026

Vacances d'été :

6-7-8-9-10-13-15-16-17-20-21

22-23-24-27-28-29-30-31 Juillet 2026

24-25-26-27-28 Août 2026

13 au 24 Juillet 2026**

** Formule séjour (voir flyer spécifique)

Tarifs : définis à partir de votre quotient familial.

Ce QF est calculé à partir de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer fiscal. En cas de vie maritale, les avis des deux parents sont obligatoires. Le quotient CAF n'est pas pris en compte.

Paiements

Les paiements s'effectuent au moment de l'inscription.

Vous pouvez échelonner le paiement en établissant plusieurs chèques.

Les chèques ANCV sont acceptés.